Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260320-2026_15CM-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie.
Date de la convocation : 16/03/2026 adressée par messagerie électronique et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 16/03/2026

Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.
Étaient absents représentés : M. Armel DENIS par M. Fabien ALIX,

Madame Brigitte NICOLAS, a été désigné comme secrétaire de séance.

N° 15-2026 ÉLECTION DU MAIRE

M Patrice GINGAT rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Le conseil municipal propose de désigner comme assesseurs
Mme Betty CADOT
M. Fabien ALIX
Il est ensuite fait appel des candidatures. Seule Mme Bernadette LETANOUX a fait acte de candidature.
Il est ensuite procédé au vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne.
Le dépouillement donne les résultats suivants :
a - Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 2
b - Nombre de votants : 12
c - Nombre de bulletins nuls: 0
d - Nombre de bulletins blancs : 0
d - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) : 12
Majorité absolue : 7
A obtenu : Mme Bernadette LETANOUX : 12 voix
Mme Bernadette LETANOUX ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élue maire de la commune de Saint-Benoit-des-Ondes.
Après la remise de l'écharpe officielle par M. Patrice GINGAT, Mme Bernadette LETANOUX prend la présidence de l'assemblée.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOIT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)